

# Pollution chez les gendarmes

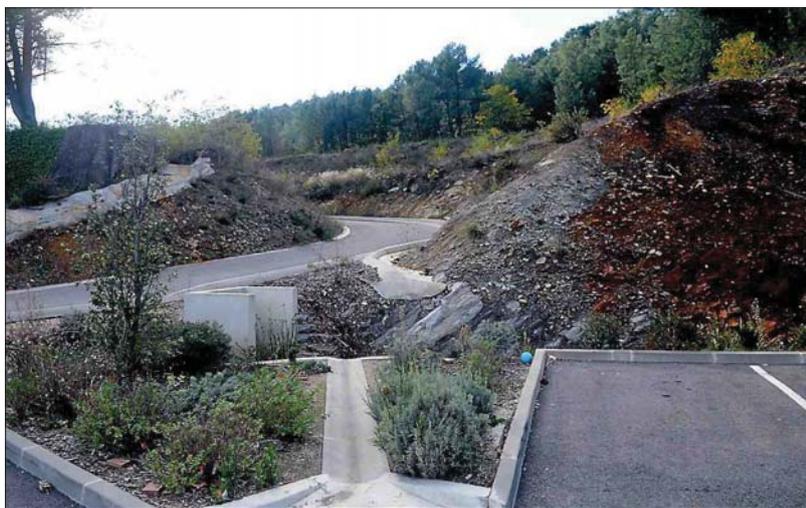
**St-Martin-de-Valgalgues** | Le risque sanitaire aurait été mal appréhendé, malgré des études de sols.

**P**ollution sous les pieds des gendarmes ! Construite sur une ancienne mine, la gendarmerie saint-martinoise est l'objet d'une polémique. L'actuel locataire de la mairie de Saint-Martin-de-Valgalgues, Claude Cerpedes aurait découvert la situation peu de temps après son élection en 2014. Des irrégularités d'ordre financières et sanitaires auraient été relevées sur les travaux de la traversée de la ville. L'élu confirme qu'une plainte a été envoyée au procureur de la République en août 2014. Il refuse d'en révéler le contenu : « Cette affaire est à présent entre les mains de la justice. Ce n'est plus à moi de m'exprimer là-dessus. »

Le procureur de la République, Nicolas Hennebel, confirme qu'une procédure est en cours. Les investigations ont été confiées au SRPJ de Montpellier. Les délits visés concernent des faits de favoritisme et complicité de délit de favoritisme ainsi que mise en danger de la vie d'autrui.

## Depuis 2009, la nature des sols pollués était connue

Le chantier s'est déroulé en deux temps. D'abord les bureaux et habitations des gendarmes et de leurs familles, ensuite l'accès routier à la brigade ainsi que les réseaux, et l'aménagement du parking en contrebas. La plainte ne concerne que la seconde tranche de travaux. Pourtant, l'ensemble du complexe est situé sur des terrains pollués. La gendarmerie est en effet construite sur une ancienne mine, de fer selon Géodéris,



■ La gendarmerie a été construite sur une ancienne mine. Depuis 2009, la pollution est évoquée.

Photo ALEXIS BETHUNE

ou de charbon dans l'étude Burgeap. Depuis 2009 au moins, les sondages de plusieurs organismes attestent de la pollution des sols. La municipalité n'ignore pas cette difficulté (*lire ci-contre*). Certaines entreprises qui postulent sur la seconde tranche de travaux ont pris en compte cet élément. Ainsi, le groupement Giraud-Jouvert-Marron prévoit dans sa réponse à l'appel d'offres 331 000 € pour l'évacuation de la terre polluée et son retraitement dans un centre spécialisé.

Une source judiciaire évoque la somme de 50 000 € chiffrée pour le même chantier par l'entreprise qui a été choisie par la commission d'appel d'offres, présidée par le maire de l'époque, Guy Marrot.

Cette somme ne permet pas l'évacuation et le retraitement des déchets dans le centre de Bellegarde. Un simple recouvrement du merlon de 5 000 tonnes de terre polluée est prévu. À cet effet, de la terre en provenance de la zone de la déchetterie doit être utilisée. Après analyse, il ap-

paraît que cette terre est fortement polluée aussi. Selon l'avocat de la municipalité plaignante, M<sup>e</sup> Lionel Bourgois : « L'appel d'offres aurait dû être repris dans son intégralité. Ou à minima, le cahier des charges aurait dû être modifié pour que tous les candidats soient sur un pied d'égalité. »

Un accord aurait été passé entre l'ancien maire, Guy Marrot (*lire ci-dessous*) et le bureau d'études, maître d'œuvre Artélia. À quelques jours de l'inauguration de la gendarmerie, un avenant au marché public est signé. Il prend en compte de nouveaux prix pour des prestations non prévues initialement, et intègre des modifications techniques. La pollution des sols n'est toujours pas prise en compte. Les travaux sont finalement réceptionnés mais les remblais stockés en vrac, restent en l'état. Vents et pluies entraînent des poussières de la situation, le maire Claude Cerpedes hausse le ton, et obtient de l'entreprise qu'elle recouvre, à ses frais, les remblais. L'élu a porté plainte contre Artélia et Guy Marrot.

FABRICE ANDRÉS  
fandres@midilibre.com

## Une gendarmerie construite sur un ancien carreau de mine

Si les taux de métaux lourds n'étaient pas si importants, la situation pourrait paraître cocasse. Les roulards de Saint-Félix-de-Palières et les gendarmes de Saint-Martin-de-Valgalgues partagent une adresse similaire : rue du carreau Saint-Félix. À Saint-Félix-de-Pailières d'ailleurs, l'État voudrait bien expulser les

membres de l'association La mine. Il s'agit de roulards et de teneurs qui vivent sur l'ancien carreau et organisent des rave parties. À une quinzaine de kilomètres, à Saint-Martin-de-Valgalgues, toujours sur un ancien carreau, une gendarmerie avec logements de fonction, a été érigée. Plusieurs études attestent de la pollution du site (*lire ci-contre*).



## Gendarmerie : l'arsenic encore très présent sur le site

Dans l'étude de l'institut Inéris réalisée en 2011, il est admis que l'ensemble du massif allant du Pôle mécanique à Saint-Martin-de-Valgalgues est un ensemble cohérent. Les locaux de la gendarmerie se situent à l'extrémité du périmètre défini. Les mesures médianes enregistrées par l'organisme sont les suivantes : 157 microgrammes d'arsenic par kilo de matière sèche, 526 mg pour le cadmium, 65904 mg de fer, 1105 mg de plomb et 2477 mg de zinc.

En septembre 2013, le laboratoire allemand Agrolab est chargé d'analyser trois prélèvements du merlon. Certains taux mesurés dépassent les normes en vigueur. L'arsenic est très présent sur le site avec une concentration allant de 120 à 210 mg. En clair, cela représente 1105% de la valeur tolérable pour l'activité humaine, sachant que les taux acceptables doivent être compris entre 19 et 120 mg. Le rapport



■ La gendarmerie se situe à l'extrémité du périmètre défini.

note : « Les concentrations les plus inquiétantes et les plus risquées du point de vue sanitaire sont les hydrocarbures, (...) ce qui vend le sol impropre à son utilisation en remblai de masquage des autres sols. » Une autre analyse estime que « les teneurs en métaux dépassent les valeurs de référence. » Ce sont pourtant ces sols qui vont rester à l'air libre pendant plusieurs mois.

## Guy Marrot, l'ancien maire, riposte

**Environnement** Selon l'ex-édile, tout a été fait dans les règles.

Retiré de toute activité politique depuis les élections municipales perdues en 2014, Guy Marrot a quitté la région. Invité à répondre à la polémique, l'ancien maire ne se défile pas et assure : « Selon moi, tout est conforme au code de l'environnement. Après, on peut toujours ergoter. »

### « Il aurait fallu recouvrir, mais... » Guy Marrot, ancien maire de la commune

Guy Marrot n'a pas la même lecture de la chronologie du dossier. « C'est suite à des recommandations du préfet qu'on avait fait des analyses. On avait fait divers prélèvements. Ainsi au quartier du Soulier, on avait fait fermer des jardins familiaux. Derrière l'école Henri-Barbousse, il y avait trois fois rien. Après, les analyses de 2013, je ne les



■ Guy Marrot est droit dans ses bottes : « Je n'ai jamais agi seul. »

ai jamais reçues, peut-être le maire actuel, oui, mais moi, non. »

À la question de savoir pourquoi les terrains pollués n'ont pas été recouverts en urgence, Guy Marrot consent : « Il aurait fallu recouvrir, mais... je n'ai pas eu le temps de m'en occuper. »

Concernant le supposé problème avec l'appel d'offres, l'ancien maire riposte : « Quand on s'est aperçu du souci, on en avait pour 800 000 € ou 1 M €, ce qui était intenable pour les finances de la commune. Il a fallu trouver une autre solution avec le bureau d'études. Une solution conve-

## CHRONOLOGIE

**Avril 2009** Rapport du laboratoire IPL : « Les eaux d'alimentation contiennent du cadmium en quantité hors normes. »

**Avril 2011** Étude de L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Inéris) pour Géodéris avec les quantités de métaux lourds présents sur le carreau de Saint-Martin.

**Janvier 2013** L'agence régionale de santé (ARS) informe la commune que « les terres à proximité du pôle mécanique, révèlent la présence d'une forte concentration de plomb, baryum, cadmium et zinc. Toute excavation est interdite. »

Tant que les sols ne sont pas recouverts, un risque d'exposition aux métaux lourds existe. Par précaution, il convient d'interdire cette zone au public. Aucune activité de loisir n'est possible. »

**Février** Appel d'offres lancé.

**Avril** Le rapport Wessling, alertant de la pollution, est fourni avec le mémoire technique du groupement Jouvert-Giraud-Marron.

**Mai** Attribution du marché.

**Juin** Étude du labo Burgeap qui conclut : « Étant donné les fortes concentrations en métaux, nous recommandons de recouvrir les remblais stockés sur le site par une couche de terre propre. »

**Juillet** La terre qui provient du chantier proche de la déchetterie et devant être utilisée pour recouvrir les remblais de la gendarmerie, est analysée.

**Septembre** Rapport de la société de Saint-Privat-des-Vieux, Alpha Sol. « Il y a une concentration en contaminants non anodins pour la santé publique. La terre ne peut pas servir de remblai. »

**Février 2014** Inauguration de la gendarmerie. Les travaux sont réceptionnés.

**Mars** Élections municipales, changement de maire.

**Juillet** Le maire Claude Cerpedes obtient le recouvrement du merlon.

**Août** Plainte déposée au parquet d'Alès.

F. A.

Interrogés, le bureau d'études Artélia et l'Agence régionale de Santé (ARS) n'ont pas souhaité s'exprimer.